

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

---

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Adopté

N° AC85

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Le Grip, rapporteure et M. Henriët, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 11 :

« Au sein de la mission, un référent qualifié, spécialisé dans la lutte contre l'antisémitisme et le racisme, est chargé de la prévention, de la détection et du traitement des actes antisémites et racistes. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de clarification